CAP

FRANÇAIS

Thème I

La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique

Notions :

- Code civil,
- Démocratie,
- Laïcité,
- Libertés individuelles et collectives,
- Monarchie,
- République,
- Suffrage universel.

Séance 1

L'héritage révolutionnaire

Séance 2

L'enracinement de la démocratie sous la IIIe République

Séance 3

La continuité républicaine

DATES

- 1789 : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
- 1848 : adoption du suffrage universel masculin sous la IIe République.
- 1881-82 : loi sur la liberté de la presse et sur la liberté de réunion.
- 1882 : Jules Ferry et l'école gratuite, laïque et obligatoire.
- 1905 : séparation des Églises et de l'État.
- 1936 : congés payés.
- 1940 : effondrement de la IIIe République.
- 1944 : droit de vote des femmes.
- 1958 : constitution de la Ve République.
- 1962 : instauration du suffrage universel direct pour l'élection du Président de la République.

Découverte du thème

DOCUMENT 01 **Panneaux électoraux des onze candidats au premier tour de l'élection présidentielle française de 2017**

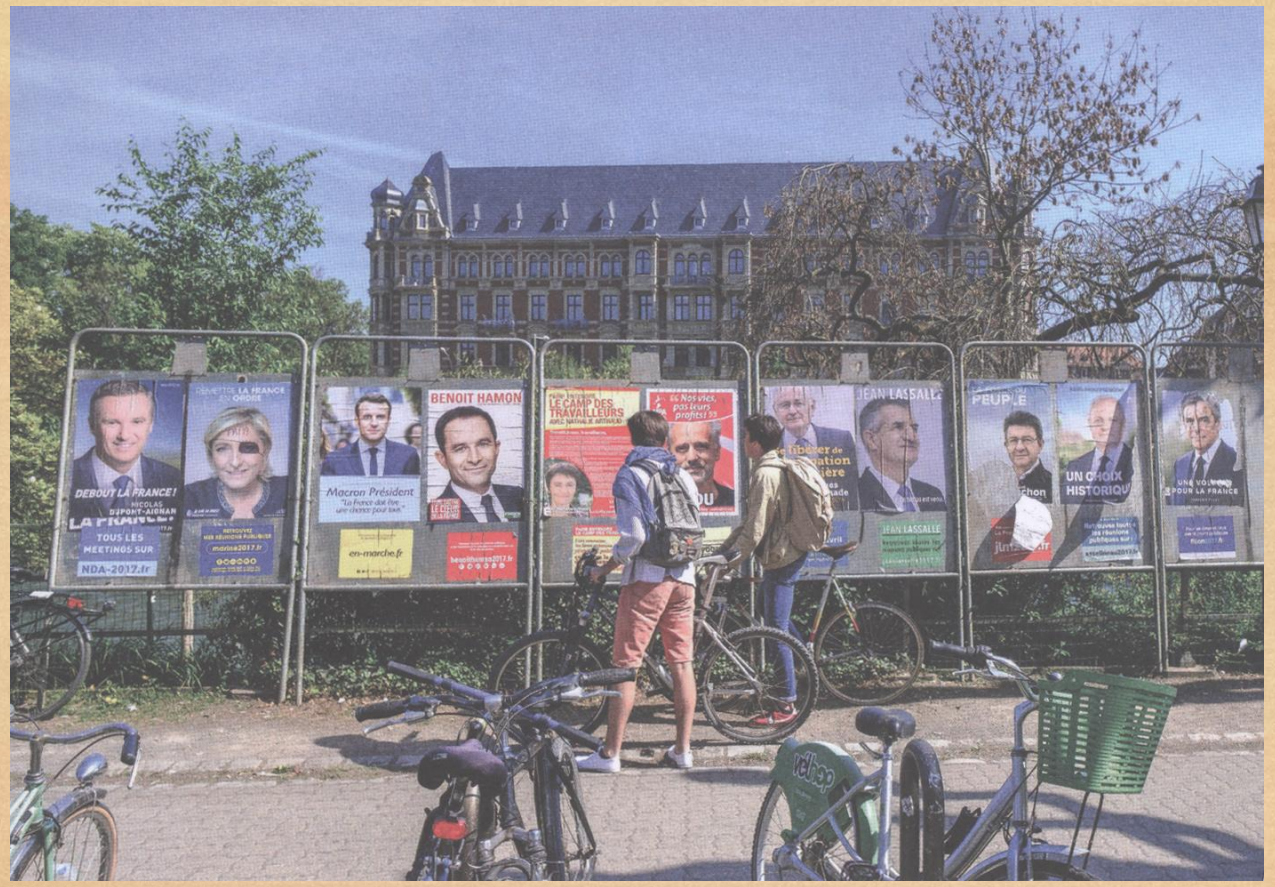

1) Dites à quelles occasions les citoyens français sont amenés à participer à la vie politique du pays et à exercer leur souveraineté.

Cette image nous présente des panneaux électoraux de la dernière élection présidentielle.
En France, **la souveraineté appartient au peuple** (les citoyens) qui **vote, lors des différentes élections pour élire ses représentants**.

2) Expliquez en quoi cette image est représentative du fonctionnement de notre démocratie.

Périodiquement, des élections sont organisées pour élire, renouveler des représentants, à différents niveaux :

- Élections européennes ▷ **DÉPUTÉS EUROPÉENS** (tous les 5 ans) ;
- Élections présidentielles ▷ **PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE** (tous les 5 ans) ;
- Élections législatives ▷ **DÉPUTÉS** (tous les 5 ans) ;
- Élections régionales ▷ **CONSEILLERS RÉGIONAUX** (tous les 6 ans) ;
- Élections départementales ▷ **CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX** (tous les 6 ans) ;
- Élections municipales ▷ **CONSEILLERS MUNICIPAUX** (tous les 6 ans) ;

Certaines élections sont indirectes comme, par exemple, celle du maire et de ses adjoints, ou des sénateurs.

D’autres élections existent comme, par exemple, les élections dans les associations, celle des délégués de classe, etc.

Découverte du thème

Quels sont les fondements historiques de la république démocratique française ?

DOCUMENT 02 Représentation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

3) Proposez trois mots que vous associeriez à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen rédigée le 26 août 1789.

Liberté, égalité, fraternité, république, loi

4) Répondez par vrai ou faux aux affirmations suivantes.

Affirmations	Vrai	Faux
La République n'a pas de devise.		X
C'est Charlemagne qui rendit l'école primaire obligatoire pour tous.		X
Le symbole de la République est une femme.	X	
La République française est laïque.	X	

Découverte du thème

DOCUMENT 03 **Le suffrage universel**

Alfred BRAMTOT, *Le Suffrage universel*, 1891.

5) Citez quelques droits dont disposent aujourd'hui les citoyennes et citoyens français.

A partir de 18 ans, le droit matrimonial : droit de se marier sans l'autorisation des parents, mais aussi des droits civiques : **droit de vote**, d'éligibilité, de **libre expression**, de témoigner en justice, **droit d'association**, **de se syndiquer**.

Mais aussi le droit à la protection sociale et depuis 2004, et la Charte de l'environnement, le droit « de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ».

Tous ces droits s'accompagnent de devoirs, notamment celui de respecter tout être humain, sans distinction de genre, de race, de religion, ni de croyance.

Séance 1 : L'héritage révolutionnaire

En 1789, éclate à Paris et dans toute la France une révolution. Ceux qui déclenchent cette révolution sont les représentants du peuple français, appelés au départ par le roi Louis XVI pour régler une crise financière.
Quel héritage la Révolution française a-t-elle laissé à notre société actuelle ?

I – Révolution et Monarchie

DOCUMENT 04 La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen rédigée le 26 août 1789

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme [...].
Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. [...]
Art. 11. La libre communication des pensées et des opi-nions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement... [...]
Art. 16. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

6) DOC. 04 Citez les deux principaux droits qu'affirme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

DOC. 09

Les deux principaux droits sont la **liberté** et l'**égalité**.

DOCUMENT 05 Le discours de Louis XV, dit de la Flagellation (1766)

Le 3 mars 1766, le roi Louis XV, grand-père de Louis XVI, fait lire ce texte où il réaffirme quels sont ses pouvoirs :

- « C'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif, sans dépendance et sans partage.
- C'est par ma seule autorité que les officiers de mes cours procèdent, non à la formation, mais à l'enregistrement, à la publication et à l'exécution de la loi, et qu'il leur est permis de me remontrer ce qui est du devoir de bons et fidèles conseillers.
- L'ordre public tout entier émane de moi : j'en suis le gardien suprême [...]. »

7) DOC. 04 et 05 En quoi ces deux textes s’opposent-ils ?

La Révolution (document 4) **veut** la séparation des pouvoirs, **l'égalité pour tous les citoyens et la liberté**,
Le roi, lui (document 5)**, veut tous les pouvoirs**.

DOCUMENT 06 La séparation des pouvoirs selon l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

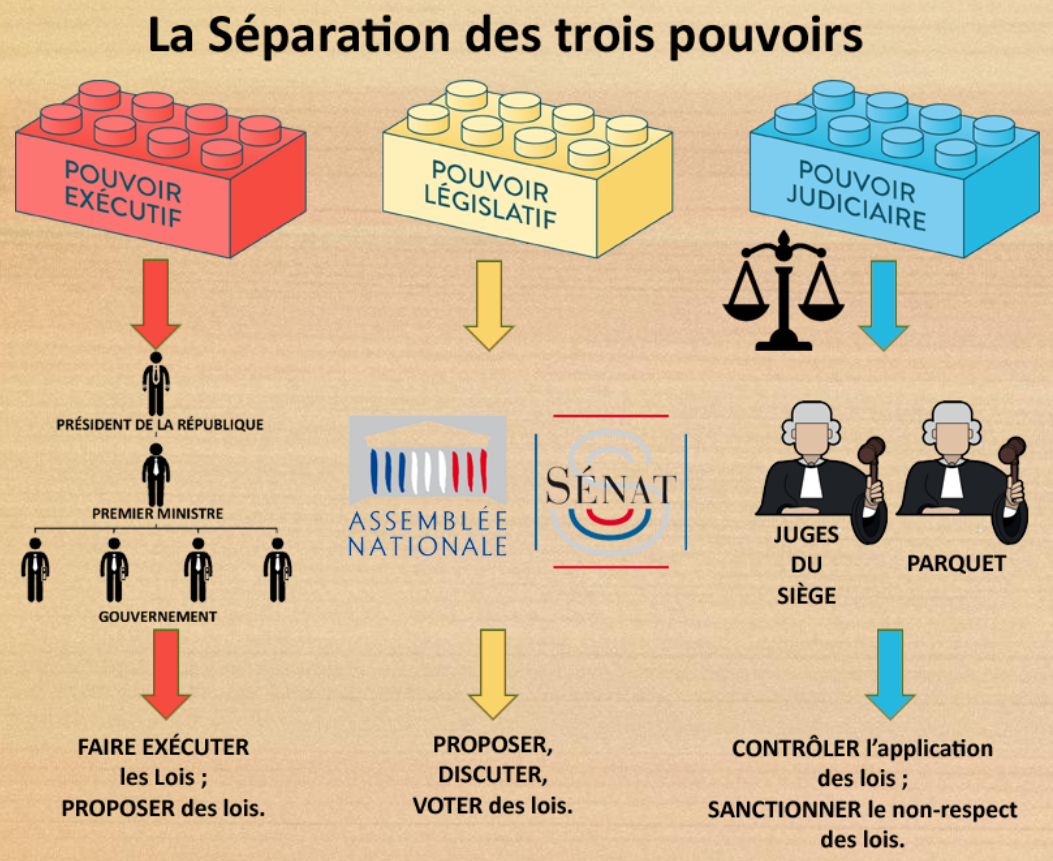

8) DOC. 06 En République, comment les pouvoirs sont-ils séparés ?

Le pouvoir législatif, qui fait les lois est séparé du **pouvoir exécutif** (pouvoir politique) et du **pouvoir judiciaire** qui est théoriquement indépendant. Cela permet un équilibre des pouvoirs.

II – Les républiques et la Révolution

DOCUMENT 07 La fête nationale du 14 juillet 1880 : la République triomphante

Anonyme, *Lithographie (technique d'impression à de multiples exemplaires d'un tracé sur une pierre calcaire)*, 1891.

9) DOC. 07 A quel événement fait référence le bâtiment entouré sur la lithographie ?

Le bâtiment est la prison de la **Bastille** qui a été prise par le peuple le **14 juillet 1789**.

10) DOC. 07 La lithographie évoque « la République triomphante. » Décrivez les symboles de cette république ?

Les symboles de la République sont **Marianne** et le **drapeau tricolore**.

Couleur de la royauté

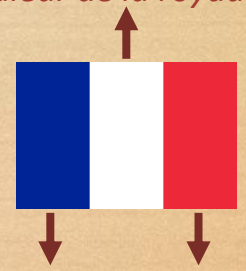

Couleurs de la ville de Paris

Le fait qu'elle porte l'épée, une couronne en rameau d'olivier, qu'elle surplombe la scène représentant la fête du 14 juillet, indique qu'elle est triomphante.

DOCUMENT 08 La constitution de la Ve République

Publiée en 1958 et révisée en 2008, la Constitution est la loi fondamentale qui organise la République française.

Préambule *(Introduction, exposé des motifs et des buts)*

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

11) DOC. 08 Soulignez les références à la Révolution française. Pourquoi ce texte s'inspire-t-il de cet événement ?

Le texte s'inspire de la Révolution française car il fait référence aux **droits de l'homme fondamentaux** qui ont été inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Art. 6. Le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. [...]
Art. 8. Le président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du gouvernement. [...]
Art. 11. Le président de la République [...] peut soumettre au référendum[1] tout projet de loi portant sur l'organisa-tion des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la nation. [...]
Art. 15. Le président de la République est le chef des armées. [... j
Art. 24. Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du gouvernement. Il évalue les politiques publiques. Il com-prend l'Assemblée nationale et le Sénat. Les députés à l'As-semblée nationale [...] sont élus au suffrage direct.

1. RÉFÉRENDUM : Question directe posée aux électeurs qui répondent par « oui » ou par « non ».

12) DOC. 08 Soulignez, dans le texte ci-dessus : **En rouge,** les compétences du Président de la République ;
En bleu, les compétences du Parlement.

Principes et valeurs légués par la Révolution française

Les valeurs léguées par la Révolution française sont la **liberté**, l’ **égalité** et la **fraternité**.
La Révolution française nous a aussi légué le principe de séparation des **pouvoirs**.
Les pouvoirs **exécutifs**, **législatifs**, et **judiciaires** ne peuvent pas être aux mains d'un seul homme.

Régime politique

Le régime qui s'est imposé comme l'héritier de la Révolution française est la **république**.
Sous la Ve République, le président détient le pouvoir **exécutif** : il nomme le gouvernement , est le chef des **armées**, peut soumettre des **référendums**, tandis que le Parlement vote les **lois** .

Notions à retenir et à replacer :

- ☑ armées,
- ☑ égalité,
- ☑ exécutif,
- ☑ exécutifs,
- ☑ fraternité,
- ☑ judiciaires,
- ☑ législatifs,
- ☑ liberté,
- ☑ lois,
- ☑ pouvoirs,
- ☑ référendums,
- ☑ république.

La Marianne, symbole de la République

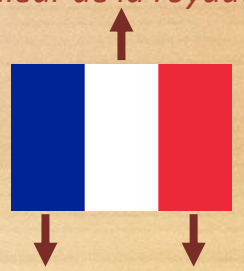

Séance 2 : L'enracinement de la démocratie sous la IIIe République

DOCUMENT 09 Frise chronologique 1780 - 2020

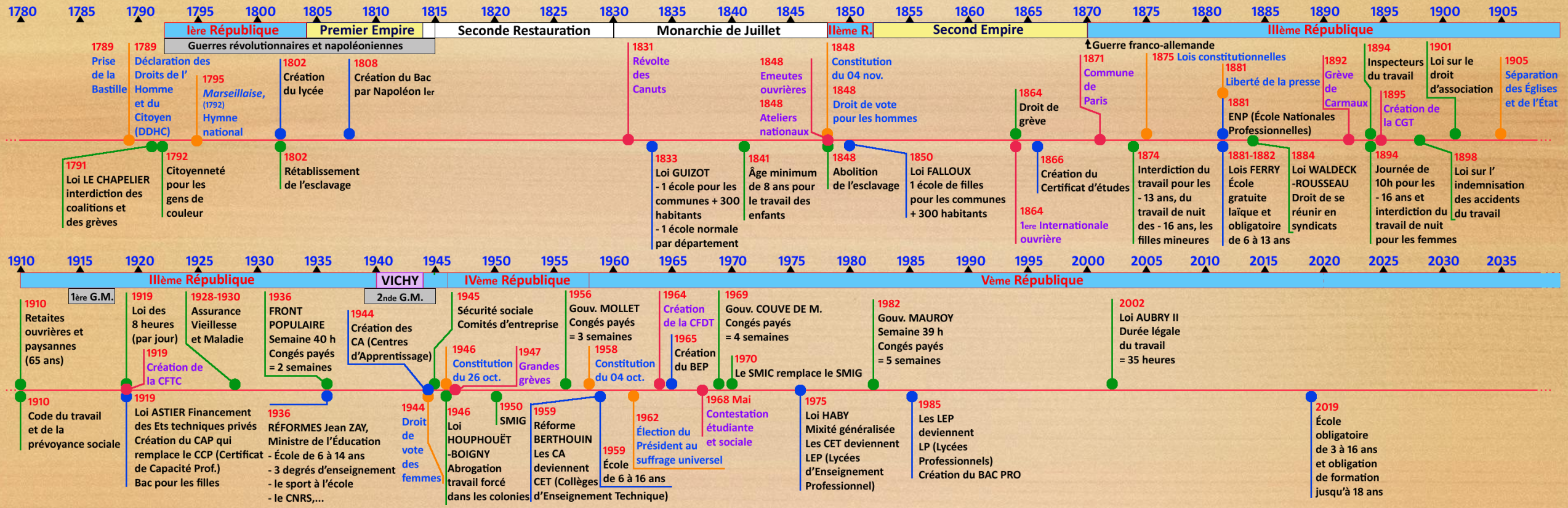

La IIIe République est proclamée en 1870, mettant fin au régime autoritaire du Second Empire de Napoléon III (1852-1870). Elle durera jusqu'en 1940. **Comment la IIIe République a-t-elle réussi à durer aussi longtemps ?**

13) DOC. 09 Pourquoi la IIIe République est-elle une période importante de l'Histoire de France ?

La IIIe République va durer 70 ans, régime le plus long depuis la Révolution française. Elle va permettre d'installer la République en France. Pendant cette période, il y aura de nombreux progrès en matière sociale et d'éducation.

Séance 2 : L'enracinement de la démocratie sous la IIIe République

I – La République, la démocratie et la presse

DOCUMENT 10 La loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881

Article 1 : L'imprimerie et la librairie sont libres

Article 26 : L'offense[1] au Président de la République par l'un des moyens énoncés dans l'article 23 et dans l'article 28 est punie d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 100 francs à 3000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 27 : La publication ou la reproduction de nouvelles fausses, de pièces[2] fabriquées, falsifiées[3] ou mensongèrement attribuées à des tiers, sera punie d'une amende de 50 francs à 1 000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, lorsque la publication ou reproduction aura troublé la paix publique et qu'elle aura été faite de mauvaise foi[4].

[1] **OFFENSE :** paroles blessantes, insultes, portant atteinte à l'honneur ou à la dignité.
[2] **PIÈCE :** document dans un dossier.
[3] **FALSIFIÉ :** rendre faux, fausser quelque chose.
[4] **MAUVAISE FOI :** propos que l'on sait faux ou injustifié mais que l'on continue à présenter comme la vérité. Tromperie hypocrite.

14) DOC. 10 Quelle liberté est instaurée par la loi du 29 juillet 1881 ?

La loi de 1881 est sur la **liberté de la presse**.

15) DOC. 04 Sur quel article de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen s'appuie la loi de la liberté de la presse ?

Il s'agit de l'**article 11 de la DDHC**.

16) DOC. 10 D'après cette loi, peut-on tout lire et tout écrire ?

Non, **la loi ne permet pas tout** comme, par exemple insulter le Président de la République ou encore les fausses nouvelles.

Séance 2 : L'enracinement de la démocratie sous la IIIe République

DOCUMENT 11 Un journal satirique caricature le président du conseil

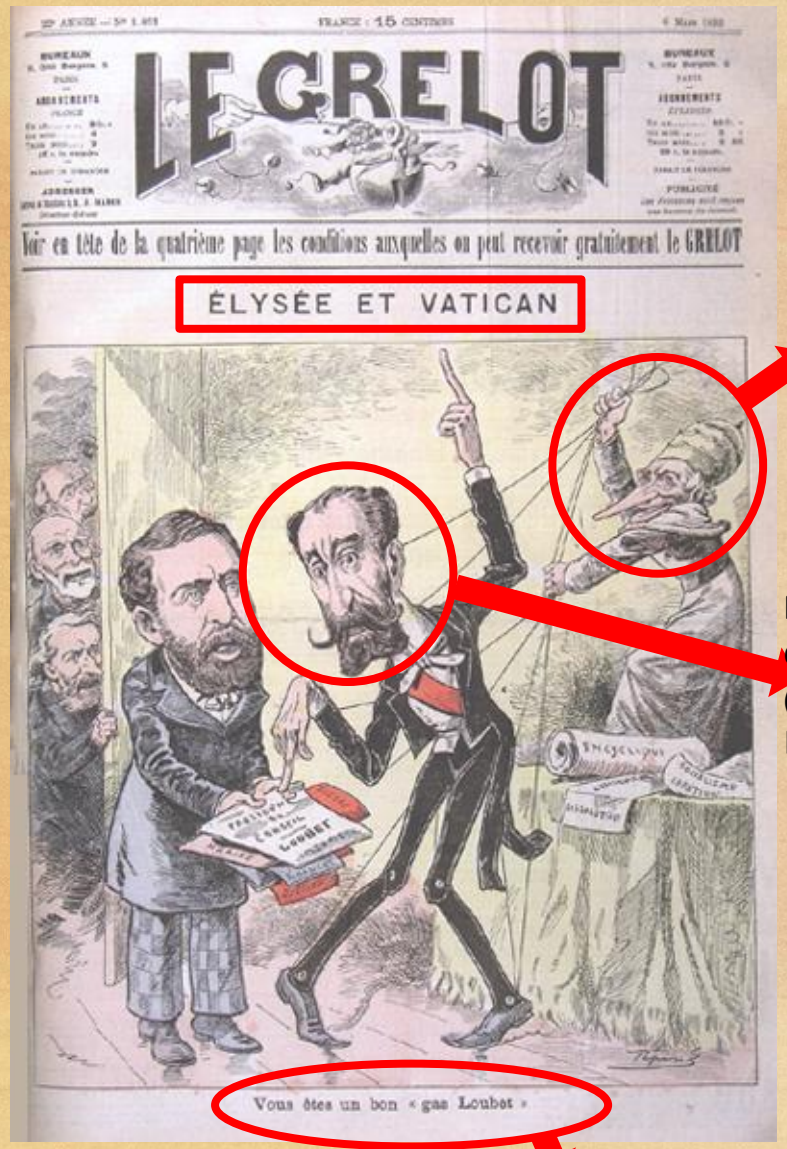

Le Grelot, 06/03/1892.

PAPE : Léon XIII

Président du Conseil (« Premier Ministre ») : Émile LOUBET

Galoubet : « flute provençale »
Flute : personne rusée cherchant à tromper !

17) DOC. 11 Quelle est la nature du document ?

Il s'agit de la **une** (première page) **d'un journal satirique**, le GRELOT, à la fin du XIXe s. Le journal est républicain et anticlérical (contre l'Église).

18) DOC. 11 Que représente le dessin ?

Le dessin est **une caricature**, qui représente le Président du conseil de l'époque manipulé par le pape (comme une marionnette).

19) DOC. 11 Cette caricature enfreint-elle la loi sur la liberté de la presse ?

Ce dessin n'est pas, a priori, une offense mais **un point de vue** sur la politique menée à l'époque par LOUBET et son gouvernement.

20) DOC. 11 Qu'apporte la loi sur la liberté de la presse ?

La loi sur la liberté de la presse permet **plus de démocratie** en permettant la **liberté d'expression de toutes les opinions**.

II – La République et l’Éducation

DOCUMENT 12 **Le taux d’alphabétisation en France en 1872**

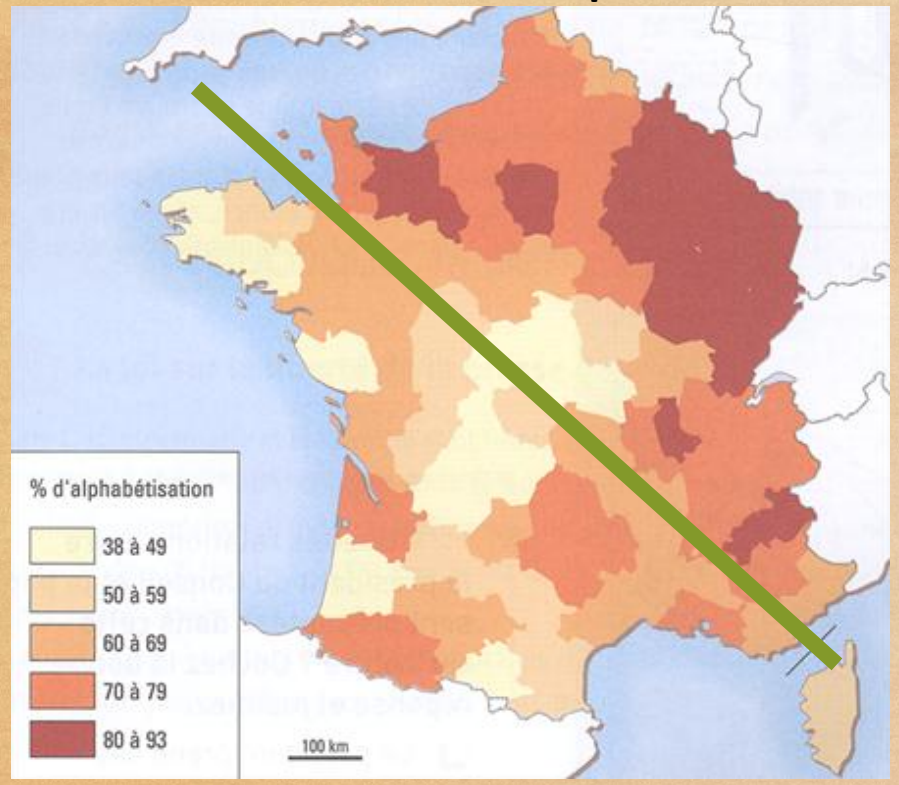

VOCABULAIRE

Éclairage

ANALPHABÉTE / ALPHABÉTISATION

INCULTE

ALPHABÉTISATION : Enseignement de l'écriture et de la lecture aux personnes analphabètes (qui ne savent ni lire, ni écrire).

INCULTE : qui n’a pas de culture intellectuelle.

21) DOC. 12 Que peut-on dire sur le taux d’alphabétisation en France au début de la IIIe république ?

D’un département à l’autre, le nombre d’alphabétisés est variable. **On a plus appris à lire et à écrire dans le Nord et dans l’est de la France** que dans le reste du territoire.

22) DOC. 12 Quelle est la situation de la Seine-Maritime ?

La Seine-Maritime a un taux d’alphabétisation compris entre 70 et 79%.
Le score du département se situe dans la moyenne haute.

II – La République et l'Éducation

DOCUMENT 13 Affiche sur l'enseignement obligatoire - 1912

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Ville de Paris — Mairie du Xe Arrondissement

APPLICATION DE LA LOI

Du 28 Mars 1882

Sur l'Enseignement Primaire

OBLIGATOIRE

La Municipalité rappelle aux habitants du Xe Arrondissement qu'aux termes de l'art. 7 de la loi du 28 Mars 1882, les parents, tuteurs ou autres personnes ayant charge d'enfants âgés de 6 à 13 ans doivent déclarer à la Mairie s'ils entendent faire donner à l'enfant l'instruction dans sa famille ou dans une école soit communale, soit libre.

La rentrée est fixée au 3 octobre.

Les déclarations sont reçues à la Mairie tous les jours de la semaine, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

La Municipalité et la Commission scolaire municipale, qui ont déjà constaté les bons effets de cette loi patriotique, comptent sur l'empressement de leurs concitoyens à leur en faciliter encore l'application en remplissant avec exactitude les formalités légales.

Les Adjoints, *Le Maire,*

E. BOUSSAT, CH. PETITGIRARD, A. BONNET, V. GOFFIN, JULES FERRY. **DEVISMES**

Les Membres de la Commission scolaire,

BOUILLON, BORDAS, WEILLATTE, SÉRGENT, MESNIER, BOUTON, PETIT, VIGIER, délégué cantonal, ADVERT, inspecteur primaire.

EXTRAIT DE LA LOI DU 28 MARS 1882

ART. 1. — L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes ayant agi de 6 ans révolus à 13 ans révolus, elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie.

ART. 7. — Le père, le tuteur, la personne qui a la garde de l'enfant, le patron chez qui l'enfant est placé, devra, quinze jours au moins avant la rentrée des classes, faire savoir au maire de la commune, s'il entend faire donner à l'enfant l'instruction dans la famille ou dans une école publique ou privée, dans les trois derniers cas, il indiquera l'école choisie.

ART. 8. — Indépendamment des peines qu'elles encourent, les personnes responsables doivent en outre remboursement [illegible] et indiquées de quelle façon l'enfant reçoit l'instruction à l'école.

Imp. de Lib. A. QUINET, 7, rue [illegible], Paris

23) DOC. 13 Quelle est la nature du document ?

Il s'agit d'une **affiche placardée** par la Mairie du Xe arrondissement de Paris.

24) DOC. 13 À Quelle loi cette affiche fait-elle référence ?

L'affiche fait référence à la loi sur l'obligation scolaire de 6 à 13 ans, votée en 1882 .

25) DOC. 13 Pourquoi peut-on dire que la loi de 1882 est une loi importante ?

Cochez les affirmations exactes, ci-dessous :

- ☑ Les enfants pourront apprendre à lire et à écrire et, ainsi, devenir des citoyens informés.
- ☐ Les enfants iront tous à l'école publique.
- ☑ La loi de 1882 permet une progression générale du niveau d'instruction en France.
- ☑ L'école et les maîtres d'école aident la république à s'enraciner en France.

26) DOC. 13 Pourquoi la Mairie placarde-t-elle une affiche pour rappeler la loi de 1882 aux parents ?

En 1912, tous les parents n'envoient pas forcément leurs enfants à l'école. En effet, les enfants sont encore trop souvent une source de revenus pour les familles les plus en difficulté.

II – La République et l'Éducation

DOCUMENT 14 Le principe de laïcité à l'école en 1880

M. Paul Bert, rapporteur de la commission : La laïcité, Messieurs, telle que l'entendaient nos honorables collègues, peut être envisagée à deux points de vue différents.
Il y a d'abord la laïcité des programmes, ou la sup-pression de l'enseignement religieux dans l'école publique.
Il y a, d'autre part, la laïcité du personnel, qui consiste à remettre les écoles publiques, dans leur ensemble, aux mains d'instituteurs laïcs. [...]
C'est pourquoi, Messieurs, l'article 1er du projet de loi que nous vous soumettons aujourd'hui est ainsi conçu :
« L'instruction religieuse ne sera plus donnée dans les écoles primaires publiques des divers ordres, elle sera facultative dans les écoles privées.
« Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, telle instruction religieuse que bon leur sem-blera. »
(*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Éclairage

Paul BERT (1833-1886)

Rapporteur du projet de loi du 04 décembre 1880

Médecin et homme politique anticlérical (« contre la religion »), il est avec Jules FERRY l'un des fondateurs de l'« école gratuite, laïque et obligatoire » auquel il succède comme ministre de l'Instruction publique.
Il a aussi publié des manuels scolaires racialistes, c'est-à-dire avançant la supériorité des blancs sur les personnes d'autres couleurs.

27) DOC. 14 Que veut supprimer Paul BERT dans les écoles publiques ?

Paul BERT veut **supprimer l'enseignement religieux dans les écoles publiques**.

28) DOC. 14 Quelle liberté la loi laisse-t-elle aux familles des enfants ?

La loi laisse la **liberté d'inscrire les enfants dans une école privée ou publique**.
Un jour de la semaine sera « vaqué » (libéré) pour l'**instruction religieuse, en dehors de l'école publique**.

III – La fin de la IIIe République

DOCUMENT 15 Le Régime de VICHY

29) DOC. 15 Que représentent les 2 maisons sur l'affiche ?

La maison de gauche représente la **IIIe République** et celle de droite le **Régime de Vichy**.

Éclairage

Philippe PÉTAIN (1856-1951)

Maréchal de France en 1918

Déchu de sa distinction en 1945

Vainqueur de la bataille de Verdun en 1916, il est auréolé d'un immense après la guerre 1914-1918

En 1940, après l'invasion de la France par l'Allemagne, il signe l'armistice et s'octroie le titre de « chef de l'État français », qu'il conserve jusqu'en juillet 1944. Il s'engage alors dans la révolution nationale et la collaboration.

30) DOC. 15 A quels symboles sont rattachés les maisons ?

La Maison républicaine « France et Compagnie » est liée à l'**étoile juive** et la Maison « France » vichyste aux **7 étoiles du Maréchal PÉTAIN**.

31) DOC. 15 Compléter le tableau ci-dessous

	Régime de VICHY	IIIe République
Devise	Travail, Famille, Patrie	Liberté, Égalité, Fraternité
Symbole	La francisque	Marianne
Régime VALEURS	**Autoritaire** : le chef PÉTAIN Valeurs militaires : **ordre**, **discipline**, **courage**, **légion**.	**Démocratique** : pouvoir au peuple - DDHC, liberté d'expression, de la presse,…

Séance 3 : La continuité républicaine

I – Régime de VICHY et Résistance

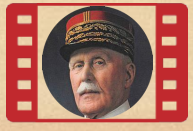

DOCUMENT 16 Le discours de PÉTAIN du 17 juin 1940

Français ! […] sûr de l'appui des anciens combattants que j'ai eu la fierté de commander, sûr de la confiance du peuple tout entier, je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur. […]

C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat.

Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec moi, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités.

DOCUMENT 17 Appel du général de Gaulle du 18 juin 1940

[…] Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat. […] Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! […] Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français […] qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, […] à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

32) DOC. 16 & 17 Encadrer les phrases qui s'opposent dans les 2 textes…

Éclairage

*(*) **G**PRF - **G**ouvernement **P**rovisoire de la **R**épublique **F**rançaise*

Charles DE GAULLE (1890-1970)

Militaire, Résistant et Homme d'État

Président du GPRF(*) 1944-1946 / Président de la République 1959-1969.

Rejetant l'armistice demandé par PÉTAIN, il lance de Londres, à la BBC, l'« **appel du 18 Juin** », qui incite le peuple français à résister et à rejoindre les Forces françaises libres. Condamné à mort par contumace et déchu de la nationalité française par le régime de Vichy, il travaille pour que la France continue d'être reconnue comme puissance par les Alliés.

33) DOC. 16 En quoi le discours du Général DE GAULLE est-il vraiment historique ?

Le **Général DE GAULLE** marque qu'avec lui la France **continue la guerre** mais aussi que **l'idée de république se poursuit** dans la lutte contre l'envahisseur allemand.

34) Éclairage & DOC. 09 Pourquoi le Général DE GAULLE est-il un grand personnage de l'Histoire de France ?

Le Général DE GAULLE va représenter la Résistance française pendant la Seconde guerre mondiale mais sera aussi le **premier Président de la Ve République**. C'est lui qui fixera **l'élection des présidents de la république au suffrage universel, en 1962**.

II – La IVe République

DOCUMENT 18 Préambule de la Constitution de 1946 & 2 articles

Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après :

La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. […]

Article 29. - Le président de la République est élu par le Parlement.

Article 45. – […] le président de la République […] désigne le président du Conseil (« Premier ministre »). […] Le président du Conseil et les ministres ne peuvent être nommés qu'après que le président du Conseil ait été investi de la confiance de l'Assemblée au scrutin public et à la majorité absolue des députés[…].

35) DOC. 18 Quelle partie du texte fait allusion au régime de Vichy et à l'Allemagne nazie ?

La partie du texte est « **les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine** », évocation de la **Shoah** (génocide juif).

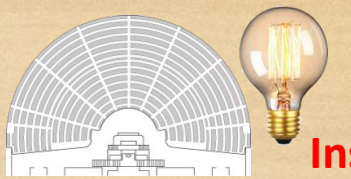

Éclairage

Instabilité ministérielle (1947-1958)

Entre 1947 et 1958, en 11 années, 24 gouvernements vont se succéder. Sous les IIIe et IVe Républiques, le Parlement contrôlait étroitement le Gouvernement en intervenant dans sa composition par le biais de l'investiture (article 45) et en mettant fréquemment en cause sa responsabilité.

- Le plus long sous la IVe : 1956-1957 (16 mois) Guy MOLLET
- Les plus courts sous la IVe : 1948 et 1950 (2 jours) pour les gouvernements SCHUMAN et QUEUILLE

36) DOC. 18 & DOC. 09 Quel premier événement permet d'établir une première égalité homme-femme en 1944 ?

Il s'agit du **droit de vote des femmes** en 1944.

37) Éclairage & DOC. 18 Qu'est-ce qui a précipité la fin de la IVe République ?

L'**instabilité ministérielle** a mis fin à la IVe République car il était très difficile de gouverner sous la pression continuelle du Parlement.

III – La Ve République

2000 : *le septennat (mandat de 7 ans) devient* ***quinquennat*** *(mandat de 5 ans)*

Les Présidents de la Vème RÉPUBLIQUE

Charles DE GAULLE
1959-1969

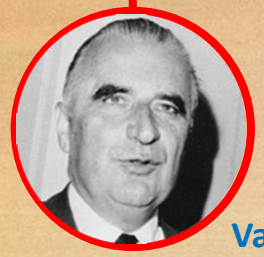

Georges POMPIDOU
1969-1974

Valéry GISCARD D'ESTAING
1974-1981

François MITTERRAND
1981-1995

Jacques CHIRAC
1995-2007

Nicolas SARKOZY
2007-2012

François HOLLANDE
2012-2017

Emmanuel MACRON
2017-2022

DOCUMENT 19 Constitution de 1958

Article 6. - Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct (depuis 1962).
Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs (depuis 2008).
Article 8. - Le Président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement. Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.
Article 49. Alinéa 3. - Le Premier ministre peut, après délibération du conseil des ministres, engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale. Dans ce cas, ce projet est considéré comme adopté, […] Le Premier ministre peut, en outre, recourir à cette procédure pour un autre projet ou une proposition de loi par session.

38) DOC. 19 Pourquoi dit-on de la Ve République que c'est un régime présidentiel ?

Avec la constitution de 1958, les **pouvoirs du Président de la République ont été élargi** : par exemple, c'est lui qui nomme le Premier Ministre et non plus le Parlement.

39) Présidents Ve République A votre avis, pourquoi en 2000, il est décidé de passer du septennat au quinquennat ?

La raison principale est d'**aligner le mandat du Président de la République sur celui des députés**.

COURS

À RETENIR !

Notions à retenir et à replacer :

- ☑ alphabétisation,
- ☑ autoritaire,
- ☑ DE GAULLE,
- ☑ démocratie,
- ☑ Droit d'association,
- ☑ Droit de vote des femmes,
- ☑ laïc
- ☑ Liberté de la presse,
- ☑ Loi de séparation des Églises et de l'État
- ☑ Lois FERRY,
- ☑ Loi HOUPHOUET-BOIGNY,
- ☑ PÉTAIN
- ☑ suffrage universel direct.

La IIIe République ou la République dans les esprits

En 1870, la IIIe République est proclamée. De nouvelles libertés vont ancrer la **démocratie** :

- La **Liberté de la presse** (1881) ;
- Le **Droit d'association** (1901) ;
- La **Loi de séparation des Églises et de l'État** (1905) qui fait de la France un pays **laïc** .

Entre-temps, les **Lois FERRY** (1881-1882) qui rendent l'école laïque, gratuite et obligatoire vont permettre l' **alphabétisation** des villes et des campagnes.

Une parenthèse, le Régime de VICHY

Au début de la Seconde Guerre mondiale, la défaite de 1940 la république est remplacée par un régime **autoritaire** dirigé par le Maréchal **PÉTAIN** . Mais le Général **DE GAULLE** organise la Résistance et permet la restauration de la démocratie, en 1944.

La continuité républicaine, de 1944-1946 à nos jours

Sous les IVe et Ve Républiques, la démocratie va se renforcer avec l'acquisition de nouveaux droits, de nouvelles libertés, en métropole et dans l'empire français :

- Le **Droit de vote des femmes** (1944) ;
- La **Loi HOUPHOUET-BOIGNY** et l'abolition du travail forcé dans les colonies (1946) ;
- L'élection du Président de la République au **suffrage universel direct** - directement par les citoyens (1962) …